

## FPF : Concours Inter-régional d'Ile de France 2010

Cette année, l'Inter-régional d'Ile de France se déroulait au Chesnay le 30 janvier.

L'intérêt de cette réunion est de voir des montages inédits, c'est-à-dire qui n'ont pas encore été présentés dans les manifestations de la FPF. Chaque club peut présenter autant de montages qu'il le souhaite : il n'y a pas de présélection jusqu'à présent.

Toutefois cette année, deux nouveautés : l'adhésion à l'UR15 (Nord-Ouest de l'Ile de France) d'un club déjà très expérimenté, Triel, qui a présenté 8 montages de 3 auteurs, et les conséquences de la mise en place de la Coupe de France depuis l'an dernier.

Petit rappel : en 2009, la **Coupe de France**, qui se déroulait pour la première fois avec les règles récemment établies a sélectionné 6 montages parmi les 12 présentés, et le classement du Concours national y a ajouté les 6 premiers de son classement, pour constituer la sélection des 12 « auteurs » admis à concourir à la Coupe de France 2010. Cette sélection comprend 5 auteurs de l'UR17 (3 issus de la Coupe, et 2 du National), et 1 de l'UR 18. Ces auteurs ne participent donc pas à l'Inter-régional.

Le **Concours National** classe chaque année 24 montages sur les 48 sélectionnés. Parmi ces 24 il y eut en 2009:

U.R. 15 : 2 montages sur les 2 présentés

U.R. 16 : 2 montages sur les 3 présentés

U.R. 17 : 5 montages, sur les 6 présentés, dont 2 sélectionnés pour la Coupe 2010

U.R. 18 : 1 montage, sur les 2 présentés, sélectionné pour la Coupe 2010

Qui ont donné chacun une place supplémentaire à son UR, en plus de LA place attribuée par défaut à chacune des 24 UR de la FPF.

Résultat, la situation se présente donc ainsi en 2010:

	Places National	Clubs	Auteurs	Montages
UR15	3	7	14	21
UR16	3	1	2	3
UR17	6	3	8	10
UR18	2	2	2	2

Le jury de l'Inter-régional est composé de 4 personnes, chacune choisie par une UR. Cette année :

UR15=Claude Jardin

UR16=Philippe Lambert

UR17=Brigitte Huet

UR18=Bernard Motte

Ce jury a classé les 36 montages. Il y a 14 places au total à pourvoir pour les 4 UR.

Mais dans la pratique, le nombre de places pour chaque UR étant défini par les règles ci-dessus, les montages qui seront présentés au National ont été classés respectivement :

UR15= 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

UR16= 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup>, du même auteur, et 32<sup>ème</sup>

UR17= 10<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, et 21<sup>ème</sup>

UR18= 4<sup>ème</sup> et 29<sup>ème</sup>

Indépendamment du point de vue que l'on peut avoir sur le classement effectué par le jury, l'application des règles élaborées en 2009 montre ici ses limites.

L'objectif d'une fédération devrait être de distinguer les meilleurs, mais pas de décourager les autres. Le temps des stratégies et des plans de carrière à moyen et long terme est révolu pour la plupart des participants.

Par décision du Commissaire National AV, une place supplémentaire a été attribuée par « repêchage » à l'UR15, le montage classé 6<sup>ème</sup>, en l'occurrence « Les colères de Ruauumoko ».

Mais les 4 montages de l'UR15, classés 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> n'ont pas eu cette chance.